

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[Transfert d'un fous à Bicêtre](#)

Transfert d'un fous à Bicêtre

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0109

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Tuetey, Alexandre](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Transfert de Fou - Bicêtre

109

Amité du comité de sûreté g^{de}
ordonnant le transfert^m à Bicêtre d'
aliéné que l'on ne peut servir au g^d
hospice d'humanité.

10 germinal An III

Sur la représentation faite par le citoyen
Marie Morin, contenant que le citoyen
Brunet, transféré prison de démenche de la
maison du port au g^d Hospice de l'Humanité,
étant et est qu'on est obligé de lui
mettre les fers aux poignets, et qu'il ne peut
rester également dans cet hospice.

Le comité de sûreté g^{de} amite que le
citoyen Brunet rené est transféré du g^d
Hospice de l'Humanité transféré à
la maison de Bicêtre.

BnF
MSS

Tukey - III 427 - 428.

Original Arch. Nat. 16. 606

